



N.1793.3.1

aujourd'huy premier jour du mois mars mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxieme de la Republique francaisse a onze heure du matin pardevant moi louis joseph delatour membre du conseil général de la commune de wizerne, élu le deux de decembre dernier, pour dresser les actes destinés a constater les naissances, mariages et decés des citoyens, ont comparu en la salle publique de la maison commune de wizerne, jean armaignac papetier, domicilié dans la ditte municipalite de wizerne les quels assisté de Walentin montheron chirurgien acoucheur agé de soixante trois ans, jacque joseph d'arras marechal agé de vingt deux ans domicilié tous deux dans le departement du pas de calais, municipalité de wizerne, a déclaré à moi , louis joseph delatour officier public que madelaine joseph prevot son épouse en legitime mariage, est accouchée hier vers le sept heures du soir vingt huitieme jour mois de fevrier, dans sa maison situé a wizerne , d'un enfant femêlle qu'il ma presenté, auquel il à donné le prenom , de rosalie josephe , d'après cette declaration que les citoyens valentin montheron et jacque joseph darras, ont certifié conforme a la verité, et la representation de l'enfant qui ma été faite de nommé , j'ay redigé en vertu des pouvoirs qui me sont delegué le present acte que jean armaignac pere de l'enfant et le deux themoins, valentin montheron excepté jacque joseph darras qui nous a déclaré ne savoir ecrire de ce interpellé  
fait a la maison commune de wizerne le jour, mois et an cidessus

*jean armaignac*

*l. v. motheron, of.m.*

*Delatour officier  
public*